

Bible déchirée : El Toro sera-t-il poursuivi comme celui qui avait brûlé le Coran ?

écrit par Christine Tasin | 20 janvier 2018



En voilà une affaire intéressante ! Le zygomar ne se sent plus, sous prétexte qu'il aurait gagné quelques malheureux tournois en tapant avec ses poings. Et il se voit dans la peau du redresseur de torts, du vengeur de toute l'Afrique. Mazette !

Pourquoi pas, il en est d'autres, comme Thuram, qui se piquent de faire connaître [Delacroix](#) parce qu'ils ont tapé dans un ballon avec leurs pieds.

Ce jeudi 18 janvier, l'ancien élève de Jo Kimpuni à Gravelines a posté une vidéo sur son compte Facebook. On voit l'un des tout meilleurs mondiaux de la catégorie des poids lourds-légers dans une rue de Calais, où il s'entraîne désormais, brandir la Bible et le Nouveau Testament (autre livre de référence pour les chrétiens). « Cette vidéo, c'est pour tous les chrétiens, tous les Africains », déclare El Toro avant de déchirer les deux ouvrages et de les jeter dans une poubelle.

<http://www.lepharedunkerquois.fr/dunkerquois/gravelines-le-boxeur-youri-kalenga-dechire-la-bible-video-ia684b0n234490>

Ma foi, que des gens aient envie de déchirer la *Bible*, le *Coran* ou *l'Odyssee*, de pisser dessus et les brûler, cela ne me fait ni chaud ni froid. Chacun a le droit de faire ce qu'il veut de ses livres, payés de ses deniers.

Le blasphème n'existe plus en droit français depuis plus de deux cents ans, malgré les efforts du CCIF, de la LDH et de la Licra pour le rétablir. Que les croyants d'une religion soient gênés, choqués, peut-être, mais c'est leur problème ; ils ne peuvent pas, en principe, blasphémer contre leur propre religion mais il n'y a pas de blasphème pour le non croyant et ils ne peuvent exiger d'autrui qu'ils respectent leurs propres obligations ou limites.

Bien sûr, il s'agit de bien autre chose que de délit de blasphème ici, il ne s'agit pas pour le musclé de service de dire sa haine de la religion catholique, de la religion juive, toutes deux visées et par *la Bible* et par le *Nouveau testament* **mais de dire sa haine de l'Occident, représenté par ces deux livres.**

Le pauvre mec, qui vit à Calais, qui parcourt le monde, gagne pas mal d'argent... veut sauver l'Afrique. Grand bien lui fasse, mais que fait-il donc à Calais, entre une caméra et une poubelle ? Que n'est-il en Afrique à travailler à sortir « son pays » (la folie des grandeurs ?) de la mouise et de la corruption ?

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/15/pourquoi-personne-ne-parle-t-il-des-excuses-que-lafrique-devrait-presenter-au-monde/>

On a assez dit la richesse du sol et du sous-sol africain et ses ressources quand c'était des Occidentaux qui l'exploitaient, pour le plus grand bien-être de ses autochtones...

Mais le problème qui nous occupe est ailleurs aujourd'hui :

S'agit-il d'inciter à la haine contre les chrétiens, contre les non Africains, selon le vocabulaire consacré à la 17ème Chambre ? S'agit-il d'appeler à la « révolte » des « Africains » vivant en France contre les chrétiens, contre les Français ? Cette video est-elle une menace ?

On peut le penser... Et dans ce cas, la justice devrait agir, sévir...

Y aura-t-il, de façon claire, une justice à deux vitesses ?

La justice qui a poursuivi Calimero, qui, en 2010, avait brûlé deux pages du coran transformées en avion imitant ceux qui se sont jetés contre les twin towers le 11 septembre 2001 et les avait éteintes en urinant dessus poursuivra-t-elle El Toro ?

Un procureur avait osé demander 3 mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende pour Calimero. Ce dernier avait été acquitté en première instance... **Le parquet avait fait appel !**

Les parties civiles, les voutours étaient La grande mosquée de Strasbourg, SOS racisme et la Licra.

<http://resistancerepublicaine.com/2011/04/11/un-juge-strasbourgeois-requiert-3-mois-de-prison-avec-sursis-contre-calimero-coupable-davoir-brule-2-pages-du-coran/>

Caliméro avait été relaxé en appel, avec ces attendus des magistrats :

« Si la mise en scène décrite ci-dessus, que le prévenu reconnaît avoir réalisée dans le cadre d'une des émissions qu'il animait sur Internet, revêt un caractère volontairement outrancier et délibérément provocateur, notamment le fait de brûler

des pages du Coran et d'uriner sur celui-ci, il n'en demeure pas moins que les éléments de la procédure ne permettent pas de démontrer avec certitude que l'intention (...) était de susciter un sentiment d'hostilité ou de rejet de nature à provoquer la discrimination, la haine ou la violence à l'égard des musulmans »

Je ne suis pas sûre qu'en 2018 Calimero aurait été relaxé...

La logique est que El Toro soit poursuivi et condamné, l'incitation à la haine et au rejet, si ce n'est l'assassinat des chrétiens est clair en ces périodes de terrorisme musulman... C'est quand même autre chose que de dire « islam assassin » après l'assassinat de deux policiers à Magnanville par un musulman, non ? Et ils ont osé me condamner.

Nous attendons donc avec curiosité de savoir si un procureur va poursuivre El Toro, et si les ligues de vertu habituelles vont se constituer parties civiles. Je vais naturellement, signaler cette video au procureur de la République au nom de Résistance républicaine, et je ne doute pas que Bernard Anthony en fera autant pour l'AGRIF.

Pour les défenseurs habituels du racisme qui nous traînent au tribunal, gageons qu'ils vont détourner le regard... Il est urgent de ne rien voir. Il est vrai aussi que Soros ne paye pas la LDH pour défendre des Blancs et des chrétiens. Mais peut-être que si nos lecteurs les titillent, ils vont se sentir obligés de bouger ? Voici les adresses nationales mais une petite couche sur les antennes locales, cela ne sera pas inutile :

LDH <https://www.ldh-france.org/contact/>

SOS RACISME
<https://sos-racisme.org/racisme-au-quotidien-ce-quil-faut-savoir-pour-se-defendre/>

LICRA <http://www.licra.org/signalement>

